



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 26 novembre 2018 par la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives de la Région wallonne sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'fixant les règles relatives à la valorisation pécuniaire de services antérieures prestés dans le secteur public et privé par les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints et les directeurs financiers communaux', a été rayée du rôle le 27 décembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.